

Directeur de Publication : Alassane BA/Rédacteur en Chef et Coordination de la Rédaction : Djiri DOUCOURE (76025369)/Montage et Infographie : Soumaila GUINDO (76379886)



PRIMATURE

**AUTORITE DE REGULATION DES
MARCHES PUBLICS ET DES
DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC**

SECRETARIAT EXECUTIF

REPUBLIQUE DU MALI
~~*~*~*~*
Un Peuple - Un But - Une Foi

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE	
AUTORITE CONTRACTANTE	Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS)
OBJET DU MARCHÉ	Fourniture de matériels et mobiliers de bureau
REFERENCE DE L'APPEL D'OFFRES	Avis d'Appel à Concurrence /DRPO N°2026-02 /ARMDS
DATES DE PUBLICATION	29, 30 et 31 juillet 2026 dans l'ESSOR n°20682 ; 20683 et 20684
DATE D'ATTRIBUTION PROVISOIRE	23 septembre 2026
NOMBRE D'OFFRES OUVERTES ET IDENTITE DES SOUMISSIONNAIRES	Plil : Kayes-Services Sarlu ; Pli2 : ASLAS SARL ; PLI3: TOP Services.
MONTANT DU MARCHÉ	43 418 100 CFA TTC
NOM & ADRESSE DES ATTRIBUTAIRES PROVISOIRES	TOP Services à Hamdallaye ACI 2000 Rue : 407 Porte : 267 Tél : 69 73 11 22
DELAI D'EXECUTION	30 jours à partir de la date de notification du contrat.

La publication du présent avis est effectuée en application de l'article 79 du Code des marchés publics et délégations de service public, modifié et ouvre le délai de recours gracieux auprès de l'**Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public** en vertu de l'article 120 du code, puis d'un recours auprès du Comité de règlement des différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) en vertu de l'article 121 dudit code.

Bamako, le 24 septembre 2026

Le Secrétaire Exécutif/P. J.

Djiri DOUCOURE
Chef DSDI

Avis d'Appel à la concurrence

Avis N° 3137/F-2026 du 21/10/2026

Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le journal « **L'ESSOR** » n°20724 du **30 septembre 2026**.

1. L'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel dispose de fonds sur le Fonds d'Accès Universel aux Télécommunications et Technologies de l'Information et de la Communication et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à **l'acquisition d'équipements informatiques au profit de l'Agence des Technologies de l'Information et de la Communication dans le cadre du projet d'appui aux services publics**.
2. L'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture des consommables ci-dessus cités.
3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte tel que défini à l'article 24.2 de l'Arrêté N°2020-1560/MEF-SG du 22 avril 2020 portant modification de l'Arrêté N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Décret N°201-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant Code des Marchés publics et des Délégations de Service Public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de L'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel (AGEFAU) ; Directrice des Finances des Approvisionnements et des Marchés par intérim, et prendre connaissance du Dossier d'Appel à la Concurrence à l'adresse mentionnée ci-après sise au quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**, du lundi au jeudi de **08heures à 15heures** et le vendredi de **08heures à 12heures 30 minutes**.
5. Les exigences en matière de qualifications sont :
 - a) **La capacité financière**
Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :
 - La présentation des états financiers (bilans, extraits des bilans ou comptes d'exploitation) des années **2023, 2024 et 2025**, certifiés par un expert-comptable agréé

ou attestés par un comptable agréé inscrit à l'ordre et sur ces bilans, doit figurer la mention suivante apposée par le service compétent des Impôts « **Bilans ou extraits de bilans conformes aux déclarations souscrites au service des Impôts** ou par une « **Attestation de certification de bilan** » délivrée par le service des Impôts » ;

- Le chiffre d'affaires annuel moyen requis de la part du soumissionnaire au cours des trois (3) dernières années (**2023, 2024 et 2025**) doit être au moins égal à **quarante millions (40 000 000) de francs CFA** ;

NB :

Pour les entreprises nouvellement créées et dont la date d'établissement du premier bilan n'est pas arrivée à la date de dépôt des offres : elles sont dispensées de la présentation des états financiers et de la preuve des expériences similaires. Toute fois pour apprécier leurs capacités financières, elles doivent fournir une attestation bancaire de (**ligne de crédit bancaire**) ou de (**disponibilité de fonds**) d'un montant au moins égal à **vingt millions (20 000 000) FCFA**. En outre, si pour une raison justifiée, les soumissionnaires qui ne sont pas à mesure de fournir les états financiers des trois dernières années demandées, ils sont autorisés à fournir la même ligne de crédit pour justifier leur capacité financière.

b) La capacité technique et expérience

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- **Un (01) marché similaire** exécuté au cours des **cinq (05) dernières années (2021-2025)**, attestées par les **Procès-Verbal de réception, des bordereaux de livraisons, les attestations de service fait ou de bonne exécution**, et les **copies des pages de garde et de signature des marchés**, ou tout document émanant d'institutions publiques para publiques ou internationales. Par marché similaire, il faut attendre tout ce que concerne la fourniture de matériels informatiques au sens de la nomenclature comptable.
 - Pour l'appréciation des expériences, la candidature des sociétés nouvellement créées sera examinée au regard des capacités professionnelles et techniques par le biais des expériences et références de leurs dirigeants ou collaborateurs (**CV et Diplômes certifiés conforme aux originaux**).
6. Les candidats doivent joindre à leurs offres les copies certifiées conformes des pièces administratives suivantes :
- le registre de commerce ;
 - le quitus fiscal en cours de validité ;
 - le certificat de non faillite datant d'au moins 03 mois ;
 - la copie du reçu de paiement du dossier ;
 - la procuration du signataire de la soumission (le cas échéant) ;
 - l'acte de constitution de groupement (le cas échéant).

NB : Les documents cités ci-dessus doivent être certifiés conforme aux originales. La non fourniture d'une de ces pièces en bonne et due forme entraine automatiquement le rejet de l'offre.

L'attributaire provisoire du marché doit obligatoirement fournir les pièces ci-après :

- le statut ;
- la carte d'identification fiscale ;
- l'attestation de déclaration de la police d'assurance en cours de validité ;
- l'attestation de l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) ;
- l'attestation de l'Office Malien de l'Habitat (OMH) ;
- le relevé d'identité bancaire (RIB).

Ces pièces doivent être certifiées conformes aux originaux.

7. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel à la Concurrence complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) FCFA** à l'adresse mentionnée ci-après : Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel (AGEFAU), quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**, tous les jours **du lundi au jeudi de 08 heures à 15 heures** et le **vendredi de 08 heures à 12h30 heures**.

La méthode de paiement sera en espèces. Le Dossier d'Appel à la Concurrence sera déposé par courrier ordinaire au siège de l'AGEFAU.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après sise au quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**, au plus tard le **06 novembre 2026 à 11 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de : **un million quatre-cent mille (1 400 000) Francs CFA**.
10. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite du dépôt des offres.
11. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le 06 novembre 2026 à 11 heures** à l'adresse suivante : Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel (AGEFAU) à sise au quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**.

Le Directeur Général

Balobo CISSE
Inspecteur des Finances

AVIS D'APPEL A CONCURRENCE

Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel (AGEFAU)

Avis N° 3187/ F-2026 du 20/10/2026

L'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel dispose de fonds sur le Fonds d'Accès Universel aux Télécommunications et Technologies de l'Information et de la Communication, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à **la fourniture et l'installation d'équipements du système d'énergie solaire destinés aux salles informatiques de l'ECICA au compte de l'AGEFAU, en lot unique.**

12. L'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fourniture suivants : **fourniture et l'installation d'équipements du système d'énergie solaire destinés aux salles informatiques de l'ECICA au compte de l'AGEFAU, en lot unique.**
 13. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte tel que défini à l'article 24.2 de l'Arrêté N°2020-1560/MEF-SG du 22 avril 2020 portant modification de l'Arrêté N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Décret N°201-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant Code des Marchés publics et des Délégations de Service Public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
 14. Les candidats éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction des Finances, de l'Approvisionnement et des Marchés de l'AGEFAU, et prendre connaissance du Dossier d'Appel à la Concurrence à l'adresse mentionnée ci-après : quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**, tous les jours **du lundi au jeudi de 08 heures à 16 heures** et le **vendredi de 08 heures à 12 heures.**
 15. Les exigences en matière de qualifications sont :
 - a) **La capacité financière :**
- Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :
- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen d'un montant de **cinquante millions (50 000 000) FCFA**, au cours des trois (3) dernières années (**2023, 2024 et 2025**), pour la part concernant les travaux.
 - Fournir de liquidités ou de facilités de crédit (ligne de crédit) d'un montant de : **douze millions (12 000 000) FCFA** (uniquement pour les soumissionnaires qui ne sont pas

exempté de la fourniture des états financiers des trois dernières années **2023, 2024 et 2025** ;

NB : Les sociétés nouvellement créées et dont la date d'établissement du premier bilan n'est pas arrivée à la date de dépôt des offres sont dispensées de la présentation des états financiers. En outre, si pour une raison justifiée, le soumissionnaire n'est pas à mesure de produire les références demandées à savoir, les états financiers des trois dernières années (**2023, 2024 et 2025**) parce qu'antérieurs à la date de création de son entité, il est autorisé à fournir une attestation bancaire de **ligne de crédit** ou de disponibilité de fonds suivant le modèle de formulaire joint au présent DAO, d'un montant égal au moins à **vingt-cinq millions (25 000 000) de FCFA**.

b) La capacité technique et expérience :

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

Disponibilité d'un personnel qualifié suivant par lot :

- un (01) ingénieur en génie électrique ou équivalent ayant au moins cinq (5) années d'expérience et justifiant une (1) expérience d'installation d'équipements de système d'énergie solaire ;
- deux (02) techniciens en électricité ou équivalent ayant au moins cinq (5) années d'expérience et justifiant une (1) expérience d'installation d'équipements de système d'énergie solaire ;

NB : *Il sera obligatoirement fourni le CV daté et signé, les copies des diplômes et attestations certifiées conformes à l'original.*

Le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après :

- ✓ *Avoir réaliser avec succès au moins deux (02) expériences similaires (c'est-à-dire la fourniture d'équipements système d'énergie solaire composés de panneaux solaire et de batteries) entre la période 2020 à 2026 attestées par des procès-verbaux de réception et les copies des pages de garde et signature des marchés ou tout document émanant d'institutions publiques para publiques ou internationales permettant de justifier de sa capacité à exécuter le marché dans les règles de l'art.*

NB : Seules les sociétés nouvellement créées dont la date d'établissement du premier bilan n'est pas arrivée à terme sont dispensées de la fourniture des marchés similaires. Toutefois, ces sociétés doivent fournir le CV d'un dirigeant ou d'un collaborateur justifiant trois (3) ans d'expériences et une expérience dans la gestion ou la supervision d'un projet de fourniture d'équipements de système d'énergie solaire composés de panneaux et batteries pour un bâtiment.

16. Les candidats doivent joindre à leurs offres les copies certifiées conformes des pièces administratives suivantes :

- Une copie certifiée conforme à l'original de **l'attestation d'immatriculation au registre du commerce** du candidat ;
- Une copie certifiée conforme à l'original **du quitus fiscal** en cours de validité ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du **certificat de non - faillite** du candidat dûment établi par les autorités compétentes, datant de trois mois au plus à compter de la date limite de dépôt des offres.

- Procuration du signataire de la soumission (le cas échéant) ;
- Acte de constitution de groupement (le cas échéant) dûment signé par toutes les parties.

NB: La non fourniture d'une de ces pièces en bonne et due forme entraîne automatiquement le rejet de l'offre.

L'attributaire provisoire du marché doit obligatoirement fournir les pièces ci-après :

- ☐ le statut ou l'agrément de l'entreprise (le cas échéant) ;
- ☐ l'attestation de l'INPS, en copie certifiée conforme à l'originale ;
- ☐ l'attestation OMH, en copie certifiée conforme à l'originale ;
- ☐ la carte d'identification fiscale, en copie certifiée conforme à l'originale.

17. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel à la Concurrence complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) F CFA** à l'adresse mentionnée ci-après : Direction des Finances, de l'Approvisionnement et des Marchés de l'AGEFAU, quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**, tous les jours **du lundi au jeudi de 08 heures à 15 heures** et le **vendredi de 08 heures à 12 heures**.

La méthode de paiement sera **en espèces moyennant d'un reçu**. Le dossier d'Appel à la Concurrence sera adressé par voie électronique et/ou en support physique à retirer sur place.

18. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Direction des Finances de l'Approvisionnement et des Marchés de l'AGEFAU, sise au quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**, au plus tard **le 06 novembre 2026 à 09 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

19. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de : **un million (1 000 000) francs CFA**.

20. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite du dépôt des offres.

21. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le 06 novembre 2026 à 09 heures** à l'adresse suivante : salle de réunion de l'AGEFAU, sise au quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**.

Le Directeur général,

Balobo CISSE

Inspecteur des Finances

AVIS D'APPEL A CONCURRENCE

Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel (AGEFAU)

Avis N°3178/F-2026 du 20/10/2026

L'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel dispose de fonds sur le Fonds d'Accès Universel aux Télécommunications et Technologies de l'Information et de la Communication, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à **la Fourniture et l'installation d'équipements informatiques des salles informatiques du Fonds d'Appui à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) dans le cadre du projet d'appui aux Services de l'Etat au compte de l'AGEFAU, en lot unique.**

1. L'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la fourniture suivant : **fourniture et l'installation d'équipements informatiques des salles informatiques du Fonds d'Appui à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) dans le cadre du projet d'appui aux Services de l'Etat au compte de l'AGEFAU.**
2. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte tel que défini à l'article 24.2 de l'Arrêté N°2020-1560/MEF-SG du 22 avril 2020 portant modification de l'Arrêté N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Décret N°2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant Code des Marchés publics et des Délégations de Service Public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
3. Les candidats éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction des Finances, de l'Approvisionnement et des Marchés de l'AGEFAU, et prendre connaissance du Dossier d'Appel à la Concurrence à l'adresse mentionnée ci-après : quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**, tous les jours **du lundi au jeudi de 08 heures à 16 heures** et le **vendredi de 08 heures à 12 heures.**

4. Les exigences en matière de qualifications sont :

a) La capacité financière :

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen d'un montant de **cinquante millions (50 000 000) FCFA**, au cours des trois (3) dernières années (**2023, 2024 et 2025**), dans le domaine des fournitures.
- Fournir de liquidités ou de facilités de crédit (ligne de crédit) d'un montant de : **douze millions (12 000 000) FCFA** (uniquement pour les soumissionnaires qui ne sont pas

exempté de la fourniture des états financiers des trois dernières années **2023, 2024 et 2025** ;

NB : Les sociétés nouvellement créées et dont la date d'établissement du premier bilan n'est pas arrivée à la date de dépôt des offres sont dispensées de la présentation des états financiers. En outre, si pour une raison justifiée, le soumissionnaire n'est pas à mesure de produire les références demandées à savoir, les états financiers des trois dernières années (**2023, 2024 et 2025**) parce qu'antérieurs à la date de création de son entité, il est autorisé à fournir une attestation bancaire de **ligne de crédit** ou de disponibilité de fonds suivant le modèle de formulaire joint au présent DAO, d'un montant égal au moins à **vingt-cinq millions (25 000 000) de FCFA**.

b) La capacité technique et expérience :

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

Disponibilité d'un personnel qualifié suivant :

- un (01) ingénieur en informatique ou équivalent ayant au moins cinq (5) années d'expérience et justifiant une (1) expérience d'installation d'équipements informatiques ;
- deux (02) techniciens en informatique ou équivalent ayant au moins cinq (5) années d'expérience et justifiant une (1) expérience d'installation d'équipements informatiques ;

NB : *Il sera obligatoirement fourni le CV daté et signé, les copies des diplômes et attestations certifiés conformes à l'original.*

Le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui, qu'il satisfait aux exigences d'expérience ci-après :

- ✓ *Avoir réalisé avec succès au moins deux (02) expériences similaires (c'est-à-dire la fourniture d'équipements informatiques composés au minimum d'ordinateurs de bureau ou portable d'un montant de vingt millions (20 000 000) FCFA ou plus) entre la période 2020 à 2026 attestées par des procès-verbaux de réception et les copies des pages de garde et signature des marchés ou tout document émanant d'institutions publiques para publiques ou internationales permettant de justifier de sa capacité à exécuter le marché dans les règles de l'art.*

NB : Seules les sociétés nouvellement créées dont la date d'établissement du premier bilan n'est pas arrivée à terme sont dispensées de la fourniture des marchés similaires. Toutefois, ces sociétés doivent fournir le CV d'un dirigeant ou d'un collaborateur justifiant trois (3) ans d'expériences et une expérience dans la gestion ou la supervision d'un projet de fourniture et d'installation d'équipements informatiques.

5. Les candidats doivent joindre à leurs offres les copies certifiées conformes des pièces administratives suivantes :

- Une copie certifiée conforme à l'original de **l'attestation d'immatriculation au registre du commerce** du candidat ;
- Une copie certifiée conforme à l'original **du quitus fiscal** en cours de validité ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du **certificat de non - faillite** du candidat dûment établi par les autorités compétentes, datant de trois mois au plus à compter de la date limite de dépôt des offres.
- Procuration du signataire de la soumission (le cas échéant) ;

- Acte de constitution de groupement (le cas échéant) dûment signé par toutes les parties.

NB : La non fourniture d'une de ces pièces en bonne et due forme entraîne automatiquement le rejet de l'offre.

L'attributaire provisoire du marché doit obligatoirement fournir les pièces ci-après :

- ☐ le statut ou l'agrément de l'entreprise (le cas échéant) ;
- ☐ l'attestation de l'INPS, en copie certifiée conforme à l'originale ;
- ☐ l'attestation OMH, en copie certifiée conforme à l'originale ;
- ☐ la carte d'identification fiscale, en copie certifiée conforme à l'originale.

Ces pièces doivent être certifiées conformes aux originaux.

Les candidats doivent en outre joindre à leur offre l'autorisation du fabricant ou du distributeur agréé, les catalogues complets des équipements ou fiches techniques ; le certificat d'origine des ordinateurs sera fourni par le titulaire à la livraison. Un service après-vente est requis.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel à la Concurrence complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) F CFA** à l'adresse mentionnée ci-après : Direction des Finances, de l'Approvisionnement et des Marchés de l'AGEFAU, quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**, tous les jours **du lundi au jeudi de 08 heures à 16 heures** et le **vendredi de 08 heures à 12 heures**.

Le paiement se fait en espèces contre délivrance d'un reçu. Le dossier d'Appel à la Concurrence sera adressé par voie électronique et/ou en support physique à retirer sur place.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Direction des Finances de l'Approvisionnement et des Marchés de l'AGEFAU, sise au quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**, au plus tard **le 05 novembre 2026 à 15 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de : **un million (1 000 000) de francs CFA**.
9. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite du dépôt des offres.
10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le 05 novembre 2026 à 15 heures** à l'adresse suivante : salle de réunion de l'AGEFAU, sise au quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**.

Le Directeur général,

Balobo CISSE

Inspecteur des Finances

PRIMATURE

AGENCE DE GESTION DU FONDS
D'ACCÈS UNIVERSEL

RÉPUBLIQUE DU MALI

Un peuple - Un But- Une Foi

AVIS D'APPEL A CONCURRENCE

Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel (AGEFAU)

Avis N° 3185/F-2026 du 20/10/2026

L'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel dispose de fonds sur le Fonds d'Accès Universel aux Télécommunications et Technologies de l'Information et de la Communication, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à **la fourniture de mobiliers de fabrication locale et artisanale destinés aux salles informatiques des IFP de Kayes et de Mopti en deux (02) lots.**

22. L'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fourniture suivants : **Fourniture de mobiliers de fabrication locale et artisanale destinés aux salles informatiques des IFP de Kayes et de Mopti en deux (02) lots :**

Lot 1 : Fourniture de mobiliers de fabrication locale et artisanale destinés aux salles informatiques de l'IFP de Kayes au compte de l'AGEFAU ;

Lot 2 : Fourniture de mobiliers de fabrication locale et artisanale destinés aux salles informatiques de l'IFP de Mopti au compte de l'AGEFAU.

23. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte tel que défini à l'article 24.2 de l'Arrêté N°2020-1560/MEF-SG du 22 avril 2020 portant modification de l'Arrêté N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Décret N°201-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant Code des Marchés publics et des Délégations de Service Public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
24. Les candidats éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction des Finances, de l'Approvisionnement et des Marchés de l'AGEFAU, et prendre connaissance du Dossier d'Appel à la Concurrence à l'adresse mentionnée ci-après : quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**, tous les jours **du lundi au jeudi de 08 heures à 16 heures** et le **vendredi de 08 heures à 12 heures.**
25. Les exigences en matière de qualifications sont :

c) La capacité financière :

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen d'un montant **dix millions (10 000 000) FCFA**, de au cours des trois (3) dernières années (**2023, 2024 et 2025**), pour la part concernant les travaux.
- Fournir de liquidités ou de facilités de crédit (ligne de crédit) d'un montant de : **deux millions (2 000 000) FCFA par lot** (uniquement pour les soumissionnaires qui ne sont pas exempté de la fourniture des états financiers des trois dernières années **2023, 2024 et 2025** ;

NB : Les sociétés nouvellement créées et dont la date d'établissement du premier bilan n'est pas arrivée à la date de dépôt des offres sont dispensées de la présentation des états financiers. En outre, si pour une raison justifiée, le soumissionnaire n'est pas à mesure de produire les références demandées à savoir, les états financiers des trois dernières années (**2023, 2024 et 2025**) parce qu'antérieurs à la date de création de son entité, il est autorisé à fournir une attestation bancaire de **ligne de crédit** ou de disponibilité de fonds suivant le modèle de formulaire joint au présent DAO, d'un montant égal au moins à **cinq millions (5 000 000) de FCFA par lot**.

d) La capacité technique et expérience :

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- Avoir un atelier de menuiserie artisanale implanter au Mali ou une convention signée avec un artisan menuisier membre de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métier du Mali (APCMM). Le soumissionnaire doit justifier son appartenance s'il est lui-même artisan ou celui de son partenaire artisan le cas échéant par la fourniture d'une carte professionnelle ou de membre reconnu par l'APCMM.

Le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences d'expériences ci-après :

- Avoir exécuté au cours des cinq (5) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025), au moins **deux (2) marchés similaires** à hauteur de **cinq millions (5 000 000) FCFA par marché**, attestés par les attestations de bonne exécution, les procès-verbaux de réception provisoires ou définitifs et les copies des pages de garde et signature des marchés ou tout document émanant d'institutions publiques para publiques ou internationales. **Ces documents doivent être certifiés conformes aux originaux.**

NB : Les sociétés nouvellement créées et dont la date d'établissement du premier bilan n'est pas arrivée à la date de dépôt des offres sont dispensées de la présentation de la preuve des expériences similaires. Pour l'appréciation des expériences, la candidature de celles-ci sera examinée au regard des capacités professionnelles et techniques par le biais des expériences et références de leurs **dirigeants ou collaborateurs (fournir le CV, Diplômes et la carte de membre reconnu auprès de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali du dirigeant ou d'un collaborateur).**

26. Les candidats doivent joindre à leurs offres les copies certifiées conformes des pièces administratives suivantes :

- Une copie certifiée conforme à l'original de **l'attestation d'immatriculation au registre du commerce** du candidat ;
- Une copie certifiée conforme à l'original **du quitus fiscal** en cours de validité ;

- Une copie certifiée conforme à l'original du **certificat de non - faillite** du candidat dûment établi par les autorités compétentes, datant de trois mois au plus à compter de la date limite de dépôt des offres.
- Procuration du signataire de la soumission (le cas échéant) ;
- Acte de constitution de groupement (le cas échéant) dûment signé par toutes les parties.

NB: La non fourniture d'une de ces pièces en bonne et due forme entraîne automatiquement le rejet de l'offre.

L'attributaire provisoire du marché doit obligatoirement fournir les pièces ci-après :

- ☐ le statut ou l'agrément de l'entreprise (le cas échéant) ;
- ☐ l'attestation de l'INPS, en copie certifiée conforme à l'originale ;
- ☐ l'attestation OMH, en copie certifiée conforme à l'originale ;
- ☐ la carte d'identification fiscale, en copie certifiée conforme à l'originale.

27. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel à la Concurrence complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) F CFA** à l'adresse mentionnée ci-après : Direction des Finances, de l'Approvisionnement et des Marchés de l'AGEFAU, quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**, tous les jours **du lundi au jeudi de 08 heures à 15 heures** et le **vendredi de 08 heures à 12 heures**.

La méthode de paiement sera **en espèces moyennant d'un reçu**. Le dossier d'Appel à la Concurrence sera adressé par voie électronique et/ou en support physique à retirer sur place.

28. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Direction des Finances de l'Approvisionnement et des Marchés de l'AGEFAU, sise au quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**, au plus tard **le 05 novembre à 11 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

29. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de : **cinq cent mille (500 000) francs CFA par lot**.

30. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite du dépôt des offres.

31. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le 05 novembre à 11 heures** à l'adresse suivante : salle de réunion de l'AGEFAU, sise au quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**.

Le Directeur général,

Balobo CISSE

Inspecteur des Finances

AVIS D'APPEL A CONCURRENCE

Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel (AGEFAU)

Avis N°3183/F-2026 du 20/10/2026

L'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel dispose de fonds sur le Fonds d'Accès Universel aux Télécommunications et Technologies de l'Information et de la Communication, et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à **la fourniture et installation de mobiliers de bureau de 9 salles informatiques des lycées publics de Bamako.**

32. L'Agence de Gestion du Fonds d'Accès Universel sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour la livraison des fourniture suivants : **la fourniture et installation de mobiliers de bureau de 9 salles informatiques des lycées publics de Bamako.**
33. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix à Compétition Ouverte tel que défini à l'article 24.2 de l'Arrêté N°2020-1560/MEF-SG du 22 avril 2020 portant modification de l'Arrêté N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015 fixant les modalités d'application du Décret N°201-0604/P-RM du 25 septembre 2015 portant Code des Marchés publics et des Délégations de Service Public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
34. Les candidats éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Direction des Finances, de l'Approvisionnement et des Marchés de l'AGEFAU, et prendre connaissance du Dossier d'Appel à la Concurrence à l'adresse mentionnée ci-après : quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**, tous les jours **du lundi au jeudi de 08 heures à 16 heures** et le **vendredi de 08 heures à 12 heures.**
35. Les exigences en matière de qualifications sont :

e) La capacité financière :

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Avoir réalisé un chiffre d'affaires annuel moyen d'un montant de **dix millions (10 000 000) FCFA**, au cours des trois (3) dernières années (**2023, 2024 et 2025**), pour la part concernant les travaux.
- Fournir de liquidités ou de facilités de crédit (ligne de crédit) d'un montant de : **deux millions (2 000 000) FCFA par lot** (uniquement pour les soumissionnaires qui ne sont pas exempté de la fourniture des états financiers des trois dernières années **2023, 2024 et 2025 ;**

NB : Les sociétés nouvellement créées et dont la date d'établissement du premier bilan n'est pas arrivée à la date de dépôt des offres sont dispensées de la présentation des états financiers. En outre, si pour une raison justifiée, le soumissionnaire n'est pas à mesure de produire les références demandées à savoir, les états financiers des trois dernières années **(2023, 2024 et 2025)** parce qu'antérieurs à la date de création de son entité, il est autorisé à fournir une attestation bancaire de **ligne de crédit** ou de disponibilité de fonds suivant le modèle de formulaire joint au présent DAO, d'un montant égal au moins à **cinq millions (5 000 000) de FCFA**.

f) La capacité technique et expérience :

Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique ci-après :

- Avoir un atelier de menuiserie artisanale implanter au Mali ou une convention signée avec un artisan menuisier membre de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métier du Mali (APCMM). Le soumissionnaire doit justifier son appartenance s'il est lui-même artisan ou celui de son partenaire artisan le cas échéant par la fourniture d'une carte professionnelle ou de membre reconnu par l'APCMM.

Le soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences d'expériences ci-après :

- Avoir exécuté au cours des cinq (5) dernières années (2021, 2022, 2023, 2024 et 2025), au moins **deux (2) marchés similaires** à hauteur de **cinq millions (5 000 000) FCFA par marché**, attestés par les attestations de bonne exécution, les procès-verbaux de réception provisoires ou définitifs et les copies des pages de garde et signature des marchés ou tout document émanant d'institutions publiques para publiques ou internationales. **Ces documents doivent être certifiés conformes aux originaux.**

NB : Les sociétés nouvellement créées et dont la date d'établissement du premier bilan n'est pas arrivée à la date de dépôt des offres sont dispensées de la présentation de la preuve des expériences similaires. Pour l'appréciation des expériences, la candidature de celles-ci sera examinée au regard des capacités professionnelles et techniques par le biais des expériences et références de leurs **dirigeants ou collaborateurs (fournir le CV, Diplômes et la carte de membre reconnu auprès de l'Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali du dirigeant ou d'un collaborateur).**

36. Les candidats doivent joindre à leurs offres les copies certifiées conformes des pièces administratives suivantes :

- Une copie certifiée conforme à l'original de **l'attestation d'immatriculation au registre du commerce** du candidat ;
- Une copie certifiée conforme à l'original **du quitus fiscal** en cours de validité ;
- Une copie certifiée conforme à l'original du **certificat de non - faillite** du candidat dûment établi par les autorités compétentes, datant de trois mois au plus à compter de la date limite de dépôt des offres.
- Procuration du signataire de la soumission (le cas échéant) ;
- Acte de constitution de groupement (le cas échéant) dûment signé par toutes les parties.

NB : La non fourniture d'une de ces pièces en bonne et due forme entraine automatiquement le rejet de l'offre.

L'attributaire provisoire du marché doit obligatoirement fournir les pièces ci-après :

- le statut ou l'agrément de l'entreprise (le cas échéant) ;
- l'attestation de l'INPS, en copie certifiée conforme à l'originale ;
- l'attestation OMH, en copie certifiée conforme à l'originale ;
- la carte d'identification fiscale, en copie certifiée conforme à l'originale.

37. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel à la Concurrence complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de **vingt-cinq mille (25 000) F CFA** à l'adresse mentionnée ci-après : Direction des Finances, de l'Approvisionnement et des Marchés de l'AGEFAU, quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**, tous les jours **du lundi au jeudi de 08 heures à 15 heures** et le **vendredi de 08 heures à 12 heures**.

La méthode de paiement sera **en espèces moyennant d'un reçu**. Le dossier d'Appel à la Concurrence sera adressé par voie électronique et/ou en support physique à retirer sur place.

38. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Direction des Finances de l'Approvisionnement et des Marchés de l'AGEFAU, sise au quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**, au plus tard **le 05 novembre 2025 à 09 heures**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

39. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de : **cinq cent mille (500 000) francs CFA**.

40. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de **quatre-vingt-dix (90) jours** à compter de la date limite du dépôt des offres.

41. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis **le 05 novembre 2025 à 09 heures** à l'adresse suivante : salle de réunion de l'AGEFAU, sise au quartier **Hamdallaye ACI 2000, rue 394, contiguë à l'ex-Collège Horizon, Tél : (00223) 20 29 02 56**.

Le Directeur général,

Balobo CISSE

Inspecteur des Finances

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DE LA DECENTRALISATION

CONSEIL REGIONAL DE TOMBOUCTOU

SECRETARIAT GENERAL



EMAIL: crtombouctou@gmail.com
TEL: 21 92 14 28/76 02 34 93

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

AVIS D'APPEL A LA MANIFESTATION D'INTERET (service de consultants)

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA FORMATION DES MEMBRES DU CADRE REGIONAL DE GESTION PARTENARIALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI (CRGP-FPE) SUR INGÉNIERIE DE FORMATION, INGÉNIERIE PÉDAGOGIQUE/DÉVELOPPEMENT DE CONTENU ET APC

1. Le Conseil Régional de Tombouctou a reçu un financement de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) du département fédéral des affaires étrangères de la Suisse au Mali concernant le Programme « Partenariat pour l'insertion via les compétences Impulsées par le secteur Privé » dans le cadre de la mise en œuvre de son plan opérationnel 2026 et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre de la prestation de services relative au renforcement de capacités des membres du Cadre Regional de Gestion Partenariale de la Formation Professionnel pour l'Emploi (CRGP-FPE) sur l'ingénierie de formation, ingénierie pédagogique/développement de contenu et APC.
2. Les Services du Candidat auront pour objet la formation des membres du Cadre Regional de Gestion Partenariale de la Formation Professionnel pour l'Emploi (CRGP-FPE) sur l'ingénierie de formation, ingénierie pédagogique/développement de contenu et APC.
3. Le Conseil Régional de Tombouctou invite les bureaux de Consultants nationaux hautement qualifiés à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus.

Le contenu non exhaustif du dossier de candidature est le suivant :

- une lettre de manifestation d'intérêt adressée au chargé d'expédier les affaires courantes du Conseil Régional de Tombouctou ;
- une présentation du Consultant ;
- les informations administratives (preuve d'inscription au registre du commerce, copie certifiée conforme à l'original de l'agrément, copie certifiée conforme à l'original du certificat de non faillite à jour, copie certifiée conforme à l'original du quitus fiscal à jour, copie certifiée conforme à l'original de la carte d'identification fiscale) ;
- une présentation des références des missions similaires ou de même complexité techniques au cours des cinq (05) dernières années, soutenues par des attestations de bonne fin d'exécution et les copies des pages de garde et des pages de signature des marchés correspondants.

NB : Les prestations similaires non soutenues par des copies lisibles des pages de garde et de signatures des contrats exécutés et des attestations de bonne fin d'exécution ne seront pas prises en compte.

4. Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,
- ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

5. Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires, expériences dans des missions comparables, une attestation de disponibilité du personnel qualifié.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés : au moins trois (03) références similaires sur les cinq (05) dernières années;
- De la nature des Services renforcement de capacité;
- **Domaines d'expertise**
 - Ingénierie de formation professionnelle.
 - Ingénierie pédagogique et conception de dispositifs de formation.
 - Développement de contenus et de supports pédagogiques.
 - Approche par Compétences (APC) et élaboration de référentiels.
 - Formation des adultes et renforcement des capacités.
 - Gestion partenariale de la formation professionnelle et de l'emploi.
 - Suivi-évaluation et assurance qualité des formations.

▪ Du contexte géographique (connaissance du Mali et de la langue française)
Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.

6. Le Conseil Régional de Tombouctou dressera une liste restreinte de Candidats présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.
7. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des articles 22 et 23 du Décret 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public, relatives aux conflits d'intérêts sont applicables.
8. Les Consultants figurants sur la liste des exclusions de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et les Délégations de Service Public (ARMDS) seront écartés. Cette liste figure sur les sites : www.armds.gov.ml et www.dgmp.gov.ml.
9. Le Conseil Régional de Tombouctou se réserve le droit de retirer de la consultation tout bureau de Consultants dont l'une des prestations a été estimée problématique quant à la qualité des prestations ou quant à d'autres manquements professionnels importants dans le passé.
10. Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Conseil régional de Tombouctou, Tél : (+223) 21 92 14 28/76 02 34 93, Quartier Hamabangou, secteur sans-fil, Email : crtombouctou@gmail.com, à partir de 8 h 30 mn jusqu'à 13h00 du lundi au jeudi inclus et les vendredis de 8h 30 mn à 12 h 00mn
11. Le dossier de manifestation d'intérêt, en français et sous pli fermé, devra être anonyme et devra porter expressément et exclusivement la mention :
«Manifestation d'intérêt relative à la formation des membres du Cadre Régional de Gestion Partenariale de la Formation Professionnel pour l'Emploi (CRGP-FPE) sur l'ingénierie de formation, ingénierie pédagogique/développement de contenu et APC»
Il doit être déposé en trois (03) exemplaires (01 original et 02 copies) au secrétariat général du Conseil Régional de Tombouctou.
La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **28 Octobre 2026 à 10 h 00mn GMT**.
L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 10h 00mn GMT dans la salle des délibérations du Conseil Régional de Tombouctou.

Tombouctou, le 19 Octobre 2026

Le chargé d'expédier les affaires courantes



Baba WANGARA

Administrateur territorial

MINISTERE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DE LA DECENTRALISATION

CONSEIL REGIONAL DE TOMBOUCTOU

SECRETARIAT GENERAL



EMAIL: crtombouctou@gmail.com
TEL: 21 92 14 28/76 02 34 93

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi



AVIS D'APPEL A LA MANIFESTATION D'INTERET (service de consultants)

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT POUR LA FORMATION DES MEMBRES DU CADRE REGIONAL DE GESTION PARTENARIALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET L'EMPLOI (CRGP-FPE) SUR LA GESTION DECENTRALISEE DANS LE CADRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, LE PARTENARIAT ET LE MANAGEMENT DE STRUCTURE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE POUR L'EMPLOI

1. Le Conseil Régional de Tombouctou a reçu un financement de la Direction du Développement et de la Coopération (DDC) du département fédéral des affaires étrangères de la Suisse au Mali concernant le Programme « Partenariat pour l'insertion via les compétences Impulsées par le secteur Privé » dans le cadre de la mise en œuvre de son plan opérationnel 2026 et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre de la prestation de services relative au renforcement de capacités des membres du Cadre Regional de Gestion Partenariale de la Formation Professionnel pour l'Emploi (CRGP-FPE) sur la gestion décentralisée dans le cadre de la formation professionnelle, le partenariat et le management de structure de la formation professionnelle pour l'emploi.
2. Les Services du Candidat auront pour objet la formation des membres du Cadre Regional de Gestion Partenariale de la Formation Professionnel pour l'Emploi (CRGP-FPE) sur la gestion décentralisée dans le cadre de la formation professionnelle, le partenariat et le management de structure de la formation professionnelle pour l'emploi.

3. Le Conseil Régional de Tombouctou invite les bureaux de Consultants nationaux hautement qualifiés à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus.

Le contenu non exhaustif du dossier de candidature est le suivant :

- une lettre de manifestation d'intérêt adressée au chargé d'expédier les affaires courantes du Conseil Régional de Tombouctou ;
- une présentation du Consultant ;
- les informations administratives (preuve d'inscription au registre du commerce, copie certifiée conforme à l'original de l'agrément, copie certifiée conforme à l'original du certificat de non faillite à jour, copie certifiée conforme à l'original du quitus fiscal à jour, copie certifiée conforme à l'original de la carte d'identification fiscale) ;
- une présentation des références des missions similaires ou de même complexité techniques au cours des cinq (05) dernières années, soutenues par des attestations de bonne fin d'exécution et les copies des pages de garde et des pages de signature des marchés correspondants.

NB : Les prestations similaires non soutenues par des copies lisibles des pages de garde et de signatures des contrats exécutés et des attestations de bonne fin d'exécution ne seront pas prises en compte.

4. Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres,

ou

- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme Sous-traitants.

Les références et qualifications des Sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

5. Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent des références de prestations récentes et similaires, expériences dans des missions comparables, une attestation de disponibilité du personnel qualifié.

Le caractère similaire des références sera analysé en fonction :

- De l'ampleur des marchés : au moins trois (03) références similaires sur les cinq (05) dernières années;
- De la nature des Services : renforcement de capacité;
- **Domaines d'expertise**
 - Gestion décentralisée de la formation professionnelle en région.
 - Rôles et responsabilités des acteurs publics et privés de la formation professionnelle (CRGPFPE).
 - Gouvernance régionale et coordination des acteurs de la formation et de l'emploi.
 - Développement et gestion des partenariats public-privé.
 - Management et pilotage des structures de formation professionnelle.

- Planification, gestion des ressources et suivi-évaluation des dispositifs de formation.
- Adéquation entre la formation professionnelle, les besoins du marché du travail et l'emploi.
- Du contexte géographique (connaissance du Mali et de la langue française)

Une candidature ne répondant pas à l'une quelconque de ces exigences sera écartée.

6. Le Conseil Régional de Tombouctou dressera une liste restreinte de Candidats présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.
7. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions des articles 22 et 23 du Décret 2015-0604/P-RM du 25 septembre 2015, modifié, portant code des marchés publics et des délégations de service public, relatives aux conflits d'intérêts sont applicables.
8. Les Consultants figurants sur la liste des exclusions de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et les Délégations de Service Public (ARMDS) seront écartés. Cette liste figure sur les sites : www.armds.gov.ml et www.dgmp.gov.ml.
9. Le Conseil Régional de Tombouctou se réserve le droit de retirer de la consultation tout bureau de Consultants dont l'une des prestations a été estimée problématique quant à la qualité des prestations ou quant à d'autres manquements professionnels importants dans le passé.
10. Les Candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du Conseil régional de Tombouctou, Tél : (+223) 21 92 14 28/76 02 34 93, Quartier Hamabangou, secteur sans-fil, Email : crtombouctou@gmail.com, à partir de 8 h 30 mn jusqu'à 13h00 du lundi au jeudi inclus et les vendredis de 8h 30 mn à 12 h 00mn
11. Le dossier de manifestation d'intérêt, en français et sous pli fermé, devra être anonyme et devra porter expressément et exclusivement la mention :

« Manifestation d'intérêt relative à la formation des membres du Cadre Régional de Gestion Partenariale de la Formation Professionnel pour l'Emploi (CRGP-FPE) sur la gestion décentralisée dans le cadre de la formation professionnelle, le partenariat et le management de structure de la formation professionnelle pour l'emploi »

Il doit être déposé en trois (03) exemplaires (01 original et 02 copies) au secrétariat général du Conseil Régional de Tombouctou.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au **28 Octobre 2026 à 10 h 00mn GMT**.

L'ouverture des plis aura lieu le même jour à 10h 00mn GMT dans la salle des délibérations du Conseil Régional de Tombouctou.

Tombouctou, le 19 Octobre 2026

Le Chargé d'expédier les affaires courantes

Baba WANGARA
Administrateur territorial



Avis d'Appel à la Concurrence N° : 2026-002/CUB

1. **La Mairie Commune Urbaine de Bougouni a reçu un financement du fonds minier au titre de l'exercice 2026 pour financer le projet de TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET EQUIPEMENT DE TROIS (03) SALLES DE CLASSE À L'ÉCOLE N'TJILLA2 dans la Commune Urbaine de Bougouni, et à l'intention d'utiliser ce fonds pour effectuer des paiements au titre du présent Marché.**
2. **Le Mairie Commune Urbaine de Bougouni sollicite des offres fermées de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants : Construction et équipements de trois (03) salles de classe à l'école de N'Tjilla2 en lot unique.**
3. La passation du Marché sera conduite par Demande de Renseignement et de Prix à Compétition ouverte tel que défini à l'article 24 de l'Arrêté N°2015-3721/MEF-SG du 22 octobre 2015, **modifié**, fixant les modalités d'application du Code des Marchés publics et des Délégations de Service Public, et ouvert à tous les candidats éligibles.
4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **Secrétariat Général du Mairie Commune Urbaine de Bougouni, Rue:10, Porte:1041 Bureau Secrétaire Général Contact de la Personne à joindre : 76 04 43 00 Chef de service Juridique de la Mairie de la commune Urbaine de Bougouni et le 79 26 89 55, email : mairiebougouni@gmail.com; le site web : www.commune-bougouni.com** et prendre connaissance du Dossier d'Appel à la Concurrence à l'adresse mentionnée ci-dessus indiquée tous les jours de 7h 30 mn à 16 h 00.
5. Les exigences en matière de qualifications sont :
 - Le soumissionnaire doit avoir réalisé des travaux de construction de nature et de complexités similaires et fournir les chiffres d'affaires des trois derniers exercices (2023, 2024 et 2025). Le montant du chiffre d'affaires annuel moyen de **Quarante millions 40 000 000**
 - Fournir deux (02) marchés similaires au cours des cinq (05) dernières années (, 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025) d'une valeur de **25 000 000 (Vingt-cinq millions) F CFA par marché.**
 - Fournir une ligne de crédit d'un montant de **Vingt millions (20 000 000) F CFA** pour les entreprises ordinaires., cette ligne de crédit est de Quarante millions **40 000 000 F CFA** pour les nouvelles entreprises.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

6. Les candidats intéressés peuvent consulter gratuitement le dossier d'Appel à la Concurrence complet ou le retirer à titre onéreux contre paiement d'une somme non remboursable de : **Cinquante mille (50 000) FCFA** à l'adresse mentionnée ci-après **secrétariat général de Mairie**. La méthode de paiement sera en espèce. Le Dossier d'Appel à la Concurrence sera adressé par **copie dure**.
7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après **secrétariat de la Mairie** au plus tard le **02/11./2026 à 10 heures précises**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées.
8. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de : **730 000 F CFA**, conformément à l'article 69 du Code des marchés publics.
9. Les Soumissionnaires resteront engagés par leur offre pendant une période de **90 jours** à compter de la date limite du dépôt des offres.
10. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à l'ouverture des plis le **02 /11/2026 à 10heures 30 mn** à l'adresse suivante : **Salle de délibération de la Mairie de la commune Urbaine de Bougouni.**

Bougouni, le 16/10. /2026

LE MAIRE

Karim SANGARE
Cultivateur





FAFPA

FONDS D'APPUI A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A L'APPRENTISSAGE

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

AUTORITE CONTRACTANTE	FONDS D'APPUI A LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET A L'APPRENTISSAGE (FAFPA)
OBJET DU MARCHÉ	ACQUISITION D'UN VEHICULE TOYOTA QUATRE (04) CYLINDRES STATION WAGON 4X4 TOUT TERRAIN POUR LE COMPTE DU FAFPA
REFERENCE DE L'APPEL D'OFFRES	DRPCO N°2026-01/MENEF/FAFPA
DATES DE PUBLICATION	24-25 ET 28 SEPTEMBRE 2026,
DATE D'ATTRIBUTION PROVISOIRE	MERCREDI 14 OCTOBRE 2026
NOMBRE D'OFFRES OUVERTES ET IDENTITE DES SOUSMISSIONNAIRES	SIX (06) OFFRES OUVERTES 1. COMPTOIR COMMERCIAL DE BAMAKO (CCB-SAS) 2. DIAWANDO TRADING SARL 3. SANTORO LIBRE SERVICE SARL 4. 2.0 SERVICES 5. CFAO MOBILITY 6. CENTER SARL
MONTANT DU MARCHÉ	CINQUANTE NEUF MILLIONS CINQ CENT TRENTE UN MILLE (59 531 000) FRANCS CFA TOUTES TAXES COMPRISES (TTC)
NOM & ADRESSE DE L'ATTRIBUTAIRE PROVISOIRE	2.0 SERVICES Hamdallaye ACI 2000, Immeuble Kaba, Commune IV Tél. 76 76 67 96
DELAI D'EXECUTION	TRENTE (30) JOURS
La publication du présent avis, est effectuée en application de l'article 79 du Code des marchés publics et délégations de service public, modifié et ouvre le délai de recours gracieux auprès du <i>Fonds d'Appui à la Formation professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA)</i> en vertu de l'article 120 du code, puis d'un recours auprès du Comité de règlement des différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) en vertu de l'article 121 dudit code. LE DIRECTEUR GENERAL  Alassane TOURÉ Chevalier de l'Ordre national	

FAFPA, Sotuba, Commune I du District de Bamako, contigu au Centre de Recherche, Etudes et Documentation (CREDOS) et au Laboratoire national des Eaux (LNE)
BP. E3597 – Tél : (223) 20 22 14 72/ 20 22 59 84 – Fax : (223) 20 23 27 62 – Bamako – Mali
Site : www.fafpamali.com



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

AUTORITE CONTRACTANTE	Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS)
OBJET DU MARCHE	Fourniture de matériels informatiques
REFERENCE DE L'APPEL D'OFFRES	Avis d'Appel à Concurrence /DRPO N°2026-01 /ARMDS
DATES DE PUBLICATION	29 mai, 1 et 2 juin 2026 dans l'ESSOR n°20640 ; 20641 et 20642
DATE D'ATTRIBUTION PROVISOIRE	25 juin 2026
NOMBRE D'OFFRES OUVERTES ET IDENTITE DES SOUSMISSIONNAIRES	Pli1 : THRYLOS ; Pli2 : TOP Services.
MONTANT DU MARCHE	48 552 000 CFA TTC
NOM & ADRESSE DES ATTRIBUTAIRES PROVISOIRES	TOP Services à Hamdallaye ACI 2000 Rue : 407 Porte : 267 Tél : 69 73 11 22
DELAI D'EXECUTION	30 jours à partir de la date de notification du contrat.

La publication du présent avis est effectuée en application de l'article 79 du Code des marchés publics et délégations de service public, modifié et ouvre le délai de recours gracieux auprès de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public en vertu de l'article 120 du code, puis d'un recours auprès du Comité de règlement des différends de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public (ARMDS) en vertu de l'article 121 dudit code.

Bamako, le 25 juin 2026

Le Secrétaire Exécutif/P.1

Djiri DOUCOURE
Chef DSDI



PLAN DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS EXERCICE 2027

N°	Ordonnateur	Code Economique	Section	UF	Nom du Service	Nature de Marché	Mode de Passation	Type de Financement	Objet	Montant Prévisionnel	Date prévisionnelle de transmission	Date prévisionnelle de non-objection	Date prévisionnelle de publication	Date d'ouverture prévisionnelle	Date d'évaluation prévisionnelle	Date d'attribution prévisionnelle	Date prévisionnelle de début d'exécution	Date prévisionnelle de fin d'exécution
1	Maire	2349	inv		Mairie	T	DRPR	BN	Construire 1 km de eniveaux et 03 ponceaux à Héremakono	10 000 000	15/04/2027	20/04/2027	18/05/2027	10/06/2027	10/06/2026	15/06/2027	25/06/2027	25/09/2027
2	Maire	2339	inv		Mairie	T	DRPR	BN	Construire et équiper une salle informatique à Héremakono	10 000 000	15/04/2027	20/04/2027	18/05/2027	10/06/2027	10/06/2026	15/06/2027	25/06/2027	25/09/2027
3	Maire	2349	inv		Mairie	T	DC	BN	Construire 01 parc de vaccination à Kampogosso	3 000 000	18/07/2027	23/07/2027	26/07/2027	05/08/2027	06/08/2027	10/08/2027	20/08/2027	20/09/2027
4	Maire	2349	inv		Mairie	T	DRPR	CONJOINT	Renovation de la maison des jeunes de Kimparana	10 000 000	18/07/2024	23/07/2024	26/07/2024	05/08/2024	06/08/2024	10/08/2024	20/08/2024	20/10/2024
5	Mairie	6223	Inv		Mairie	PI	DC	BN	Suivi-contrôle des travaux de Construction 1 km de eniveaux et 03 ponceaux à Héremakono	500 000	15/04/2027	20/04/2027	18/05/2027	10/06/2027	10/06/2026	15/06/2027	25/06/2027	25/09/2027
6	Mairie	6223	Inv		Mairie	PI	DC	BN	Suiv-contrôle des travaux de Construction et équipement d'une salle informatique à Héremakono	500 000	15/04/2027	20/04/2027	18/05/2027	10/06/2027	10/06/2026	15/06/2027	25/06/2027	25/09/2027
7	Maire	6223	Inv		Mairie	PI	RC	BN	Suivi-contrôle des travaux de Construction 01 parc de vaccination à Kampogosso	150 000	18/07/2027	23/07/2027	26/07/2027	05/08/2027	06/08/2027	10/08/2027	20/08/2027	20/09/2027
8	Mairie	6223	Inv		Mairie	PI	DC	BN	Suivi-contrôle des travaux de renovation de la maison des jeunes de Kimparana	500 000	18/07/2024	23/07/2024	26/07/2024	05/08/2024	06/08/2024	10/08/2024	20/08/2024	20/10/2024
9	Mairie	60111	Font		Mairie	SC	DRPR	BN	Achat de fourniture de bureau et scolaire	4 000 000	15/04/2027	20/04/2027	18/05/2027	10/06/2027	10/06/2026	15/06/2027	25/06/2027	25/09/2027
Total										35 450 000								

Arrete le present plan de passation à la son Trente Huit millions six cent cinquante Francs CFA TTC

Nature de Marché	
F	Fournitures et Services Connexes
T	Travaux
PI	Prestations intellectuelles
SC	Services Courants
Type de Financement	
BN	Budget National et Autres Financements
FINEX	Financement Extérieur
CONJOI	Financement Conjoint

Mode de Passation	
AOO	Appel d'Offres Ouvert
AOR	Appel d'Offres Restreint
ED	Entente Directe
AMI	Avis public à Manifestation d'intérêts (PI)
DRPO	Demande de Renseignement et de Demande de
DRPR	Renseignement et de Prix à Compétition
DC	Demande de cotation
RC	Reconduction

P.LE MAIRE.P.O



LOUMAR JAO III